

Ajournement

comme les prêts pour frais de voyage, seront remboursés dans 95 p. 100 des cas.

Les nouveaux arrivants au Canada se trouvent ainsi à investir dans leur avenir, leur avenir comme citoyens canadiens. Ce n'est pas payer bien cher pour avoir la chance de vivre dans le meilleur pays du monde: le Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le 3 mars durant la période des questions, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le rapport de la commission fédérale d'examen des évaluations environnementales sur les vols militaires d'entraînement à basse altitude au Labrador et au Québec. À l'heure actuelle, quelque 6 000 à 7 000 vols d'entraînement à basse altitude sont effectués chaque année à partir de la BFC Goose Bay.

Ces vols sont autorisés en vertu d'un protocole d'entente multilatéral de 10 ans entre le Canada et ses alliés de l'OTAN, lequel vient à expiration en 1996. Dans son rapport, la commission d'examen recommande au gouvernement d'accepter la proposition du ministère de la Défense nationale de négocier un nouvel accord qui augmenterait le nombre de vols à plus du double, établirait un nouveau secteur de bombardement d'exercice et élargirait la zone d'entraînement de vol.

Cela aurait pour effet de concentrer les vols au-dessus des terres traditionnelles utilisées et occupées par les Innu pendant plus de 9 000 ans. Après avoir observé les effets de ces vols pendant 10 ans, les Innu soutiennent que le bruit nuit à la faune, en particulier le caribou, qui fait partie de leur alimentation.

Le bruit cause également des troubles mentaux et physiques aux Innu et perturbe leur culture et leur mode de vie traditionnel. De nombreux Innu ont boycotté les audiences parce qu'à leur avis la commission ne traitait pas de façon adéquate leurs préoccupations, de même que les questions touchant les droits des autochtones et les négociations relatives aux revendications territoriales.

Bien que la commission n'ait pas traité de façon adéquate les questions soulevées par les autochtones, elle a reconnu qu'il ne se faisait pas assez de recherches concernant les effets des vols sur l'environnement. Sur ce point, le rapport est très clair: «On connaît si peu de choses sur l'effet à long terme des vols sur la faune et les secteurs d'entraînement qu'il reste beaucoup d'incertitudes et de préoccupations. La commission a donc été incapable de tirer des conclusions sur l'effet à long terme des vols à basse altitude sur les écosystèmes.»

La commission a donc recommandé que le projet n'aille de l'avant qu'à certaines conditions. La première, c'est que, avant de signer un nouvel accord sur les vols à basse altitude et avant de permettre la poursuite de ces vols, le gouvernement établisse un institut indépendant pour étudier et surveiller les effets de ces vols.

La commission a également recommandé que le gouvernement établisse le plus rapidement possible un conseil de gestion conjoint du troupeau de caribous de la rivière George et règle les revendications territoriales des autochtones dans la région touchée.

Au cours de la période des questions, le ministre de la Défense nationale n'a pas dit s'il approuvait ou non le rapport ni s'il recommanderait au Cabinet de l'accepter ou quelles mesures le gouvernement prendrait pour respecter les conditions fixées par la commission.

La propre commission d'évaluation du gouvernement admet que les répercussions sur l'environnement et sur les droits des autochtones sont inconnues et que les mesures d'atténuation du ministère de la Défense nationale ne donneront probablement aucun résultat. Le gouvernement croit-il qu'il convienne d'autoriser la poursuite de ces vols puisque leurs effets sont inconnus? Lorsque l'on ignore les répercussions d'une action, n'est-il pas plus sage de s'abstenir?

Il est important pour le peuple innu, dont la vie continuera d'être perturbée par ces vols, de savoir si le gouvernement acceptera le rapport de la commission et, si oui, quelles mesures seront prises pour apporter les solutions aux problèmes qu'elle a énumérés, notamment le règlement des revendications territoriales. C'est un point important. Comme il semble que, à cause du conflit relatif aux revendications territoriales, le gouvernement provincial de Terre-Neuve n'entreprendra pas de négociations avec les Innu, il est absolument essentiel de savoir comment le gouvernement du Canada réglera cette question très importante.

• (1845)

Le gouvernement doit s'assurer de ne pas protéger les intérêts économiques d'un groupe sans tenir compte de ceux d'un autre groupe.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, vous vous rappelez peut-être que le ministère de la Défense nationale a demandé qu'on procède à une évaluation environnementale pour étudier les répercussions des vols à basse altitude à la BFC Goose Bay.

La commission connue sous le nom de BFEED a soumis son rapport à deux de mes collègues, la ministre de l'Environnement et le ministre de la Défense nationale. La commission a fait tout en son pouvoir pour entendre les groupes et les particuliers souhaitant présenter leur point de vue. Après avoir étudié les vues exprimées, elle a soumis des recommandations au gouvernement.

[Français]

La commission conclut que la cessation des vols militaires nuirait considérablement à l'économie de la région. Elle a recommandé que les activités aériennes se poursuivent à certaines conditions énoncées dans le rapport. D'après les sept membres de la commission, peu d'éléments concrets permettent de croire,